

5 - Administration générale

Programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges) en 2012

Rapport n° CP/2012/47

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

Résumé :

Le présent rapport vise à détailler le programme de travaux de maintenance à entreprendre dans les bâtiments départementaux (hors collèges) pour l'année 2012. Le tableau joint en annexe précise la répartition des enveloppes budgétaires votées au Budget Primitif.

Lors de sa réunion du 12 décembre 2011, le Conseil Général a adopté le budget primitif de l'année 2012 et les crédits suivants du programme d'investissements dans les bâtiments départementaux :

-1,760 M€ de crédits d'investissement,

-1,793 M€ de crédits de fonctionnement.

Ces crédits budgétaires permettront la mise en œuvre de l'ensemble du programme détaillé en annexe.

Dans ce cadre, les principaux axes de la politique d'interventions du Conseil Général demeurent :

- les travaux de mise aux normes, conformément à l'application des textes réglementaires en vigueur (installations électriques...).
- les travaux d'entretien correspondant à un maintien, voire à une amélioration de l'état du patrimoine par des actions préventives et curatives sur le clos et le couvert (étanchéité, façades...), les équipements liés (chauffage...) et la décoration intérieure.
- les travaux d'amélioration des locaux au niveau fonctionnel, « confort », « sécurité » et « économie d'énergie ». Ces actions sont destinées à faciliter la vie des usagers, améliorer leurs conditions de travail et leur cadre de vie quotidien.

Il convient, en particulier, de noter les investissements suivants :

- Foyer de l'enfance : continuité du programme de mise en conformité réglementaire et d'aménagement des bâtiments existants
- Hôtel du Département : remplacement du système audio-visuel de la salle plénière
- Différents travaux de mise aux normes et d'adaptation territoriale des CTCG
- Laboratoire départemental : aménagement et mise en sécurité du 3^{ème} étage
- Parc départemental d'Erstein : réalisation d'un nouveau système d'assainissement

Concernant la maintenance 1^{er} niveau, les crédits de fonctionnement votés incluent en sus des interventions de premier niveau, les contrats de maintenance des équipements ainsi que les contrats de vérification réglementaires pour un montant global de 0.575 M€.

C'est donc un programme de 3,553 M€ qui est engagé en 2012 par le Département du Bas-Rhin, correspondant aux travaux prioritaires à mener sur le parc des bâtiments départementaux.

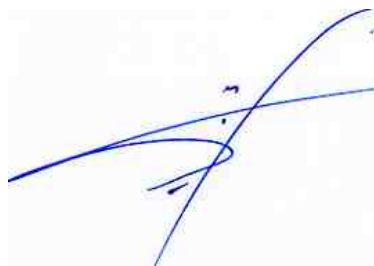
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Dans le cadre défini par délibération du Conseil Général du 12 décembre 2011, en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise le président du Conseil Général :

- à lancer les travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux, dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe
- à signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL